

En France—je reviens à ce pays parce que les libéraux, entre autres, aiment particulièrement en parler—on a préparé—je suis certain que le ministre des Mines et Relevés techniques l'a appris, sinon je l'engage à le faire—ce qu'on appelle...

L'hon. M. Martineau: Je suis au courant.

M. Lewis: ...des tableaux d'énergie absorbée et produite. Les Français essaient de prévoir trois...

L'hon. M. Martineau: Quatre.

M. Lewis: ...ou quatre ans d'avance les répercussions de leur plan pour chaque industrie et pour chaque secteur des différentes industries du pays. Il s'agit du plan présenté au conseil des ministres.

Nous estimons qu'un organisme, même bien choisi, ne saurait suffire à une planification efficace, utile et fructueuse. Un programme concerté n'a de sens que si l'investissement du secteur public représente une fraction considérable de l'investissement total du pays. La planification française a réussi parce qu'un tiers de l'investissement brut est constitué par les fonds publics. Songeons en outre aux secteurs de l'économie et des finances que le gouvernement dirige directement ou indirectement ou qui appartiennent à l'État: plus de 50 p. 100 de l'investissement brut en France relève directement ou non des pouvoirs publics.

A quoi servirait en outre de tracer des programmes théoriques sans coordonner planification privée et programmes gouvernementaux? Il faut nécessairement que les secteurs publics et privés s'intègrent dans les structures économiques. L'appareil de planification français est conçu de façon à stimuler l'industrie privée par des dispositions fiscales qui l'associent au Plan, et à pénaliser les secteurs industriels qui font «cavalier seul». Un système de réglementation des crédits agit dans le même sens. Si le ministre des Mines et des Relevés techniques a étudié le plan français, il saura que n'importe quel prêt d'échéance moyenne, c'est-à-dire un prêt d'une échéance d'au plus cinq ans, est réglementé par la Banque de France, organisme d'État, qui impose un nouvel escompte sur les billets et qui doit consulter le Commissariat général du plan. La Banque suit les directives de ce dernier à l'égard de tout prêt de plus de un million de francs, savoir l'équivalent de \$200,000, qui est consenti pour fins de placements.

Pour ce qui est des prêts de placement à longue échéance pour une période de plus de cinq ans et un montant dépassant deux millions de francs—je ne suis pas sûr de ce montant, car je cite de mémoire; mais il s'agit de deux ou de deux millions et demi de francs, ou moins de \$500,000—il faut en France consulter le Commissariat général du plan et

suivre ses directives. C'est par ces organismes de consultation, ces agences d'intégration des plans privés et publics; c'est par des sanctions aussi bien que par des stimulants accordés à l'industrie privée; c'est par l'orientation donnée aux agences privées aussi bien qu'aux agences publiques de placements; et surtout, c'est en fournissant des fonds publics pour fins de placements que toute planification a vraiment une signification dans un pays et est autre chose qu'un jeu. Dans un pays comme le nôtre, ce qu'il faut d'abord en vue d'une planification satisfaisante, c'est le moyen d'établir ou de changer l'emplacement des industries.

Voilà précisément le pouvoir dont jouit le Commissariat général du plan, en France, sous réserve de l'approbation du gouvernement. Si l'on étudie le mandat du Commissariat, on se rendra compte une fois pour toutes que l'on a tort de croire que ceux qui s'occupent de planification en France se bornent à orienter la libre entreprise comme le gouvernement en place et l'opposition officielle voudraient qu'on le fasse au Canada. Tel aurait été le cas si ces organismes avaient été fondés par le président actuel de la France, mais ils existaient déjà lors de son accession au pouvoir.

De fait, la France a maintenu la régie des prix. Je ne recommanderais pas que nous suivions son exemple sur ce point, car nous n'avons pas besoin d'une telle régie pour le moment. J'aurai un mot à dire, dans quelques instants, au sujet des prix administratifs. La régie des prix, en France, vise l'acier, l'aluminium, l'énergie, les produits chimiques, les automobiles et d'autres denrées. En outre, je le répète, l'organisme compétent jouit de vastes pouvoirs concernant les emplacements industriels. La mesure dont nous sommes saisis présentement ne vise à rien de cela. Le Commissariat français et les divers organismes qui relèvent de lui, comptent un personnel d'hommes et de femmes qui travaillent à plein temps et qui n'hésitent pas, j'en suis sûr, à travailler le soir lorsque la chose est nécessaire. Selon le projet à l'étude, un groupe d'hommes disposant de loisirs seront requis de s'occuper de ce travail, et la chose ne peut se faire. A mon avis, cette reconnaissance pour la forme de la planification au Canada signifie que l'on reconnaît que le marché est une création humaine et non divine. Au cours des ans, j'ai étudié l'économie et j'ai écouté les hommes politiques. J'ai alors entendu parler de la loi de l'offre et de la demande comme si elle était une loi donnée par Dieu sur le Mont Sinaï en même temps que les tables des dix commandements. Quoi qu'il en soit, les manipulations ont tellement déformé et faussé la loi de l'offre et de la demande qu'elle ne signifie plus rien maintenant. Les sociétés l'ont faussée par des